RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conservatoire du littoral

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONVENTION INTERNATIONALE POUR UNE GESTION DURABLE DES ZONES HUMIDES – BAIE DU MONT SAINT MICHEL

Hérouville-Saint-Clair, le 04/10/2022

Le 31 août 2022, signature d'une charte pour la gestion du site RAMSAR Baie du Mont Saint Michel entre Frédéric Périssat, Préfet de la Manche, Philippe Dutrieux, Préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord, Jérôme Bignon, Président de l'association Ramsar France, Agnès Vince Directrice du Conservatoire du littoral

Une reconnaissance internationale pour les zones humides de la baie du Mont Saint Michel

La convention de Ramsar est un traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides d'importance internationale, adopté le 2 février 1971 à Ramsar en Iran.
Répondant aux critères de désignation Ramsar au titre de ses zones humides, marais et fleuves côtiers, la baie du Mont Saint-Michel a été labellisée en 1994. Elle représente un vaste espace, d'interface terre-mer, aux enjeux faune-flore multiples, notamment pour l'hivernage des oiseaux, les mammifères marins et les récifs d'hermelles, plus grandes constructions animales d'Europe. Haut lieu de biodiversité et carrefour migratoire pour des centaines de milliers d'oiseaux, la baie est un écrin aux multiples facettes, architecturales, maritimes et naturelles.

Le contexte du changement climatique et de ses conséquences amène à appréhender des enjeux très importants liés à l'eau dans les prochaines décennies. Ressource essentielle pour la population et pour l'économie locale, le contexte probable de période d'assec accru en été engendrera une pression très forte sur l'eau disponible. A ce titre, les zones humides ont un rôle essentiel à jouer pour le territoire, en tant qu'éponge stockant l'eau en hiver et la rediffusant progressivement en saison sèche.
Par ailleurs, en perspectives de l'élévation du niveau marin et de l'augmentation des précipitations fortes en saison hivernale, les marais arrières littoraux et vallées alluviales pourront constituer des zones de protection naturelle en amortissant et stockant les flux à l'interface terre-mer, réduisant ainsi les risques d'inondation.

Ces espaces à la biodiversité remarquable constituent des alliés essentiels pour la mutation des territoires littoraux de la baie du Mont Saint-Michel. Leur préservation et leur valorisation sont donc essentiels pour la baie de demain. A ce titre, la gestion du site Ramsar constitue un outil supplémentaire pour répondre aux besoins du territoire.

Délégation de rivages Normandie
Morgan GRIVAUD
Tél : 02 31 15 03 63
Mél : m.grivaud@conservatoire-du-littoral.fr

Citis - Le Pentacle - 5, avenue de Tsukuba - BP 81
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Pour une harmonisation et une cohérence des actions de protection

La quasi-superposition du site Ramsar et des sites Natura 2000 de la baie du Mont Saint-Michel a conduit l'Etat à retenir les outils et instance Natura 2000 pour la gestion du site Ramsar. Ainsi le Document d'objectifs Natura 2000 vaudra plan de gestion Ramsar et le Comité de pilotage Natura 2000 vaudra Comité de suivi Ramsar.

Le Conservatoire du littoral/Syndicat Mixte Littoral Normand, opérateur Natura 2000 de la baie, a élaboré le Document d'objectifs approuvé et validé le 26 novembre 2009 puis actualisé en 2019. Il réalise l'animation des deux sites Natura 2000 de la baie et porte ou accompagne les missions relatives à la préservation des espèces et habitats protégés et notamment des zones humides et de la ressource en eau associée.
Cette articulation doit se faire aussi en cohérence avec la démarche d'élaboration du plan de gestion Unesco de la baie du Mont Saint-Michel, dont le volet environnemental est le Document d'objectifs Natura 2000.

Au vu de la superposition de ces outils de protection et des thématiques multiples liées à l'usage de l'eau et à la préservation des zones humides, une charte actant la mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de protection et de l'ingénierie associée a été signée entre les parties prenantes : Etat, Conservatoire du littoral/Syndicat Mixte Littoral Normand, Ramsar France.

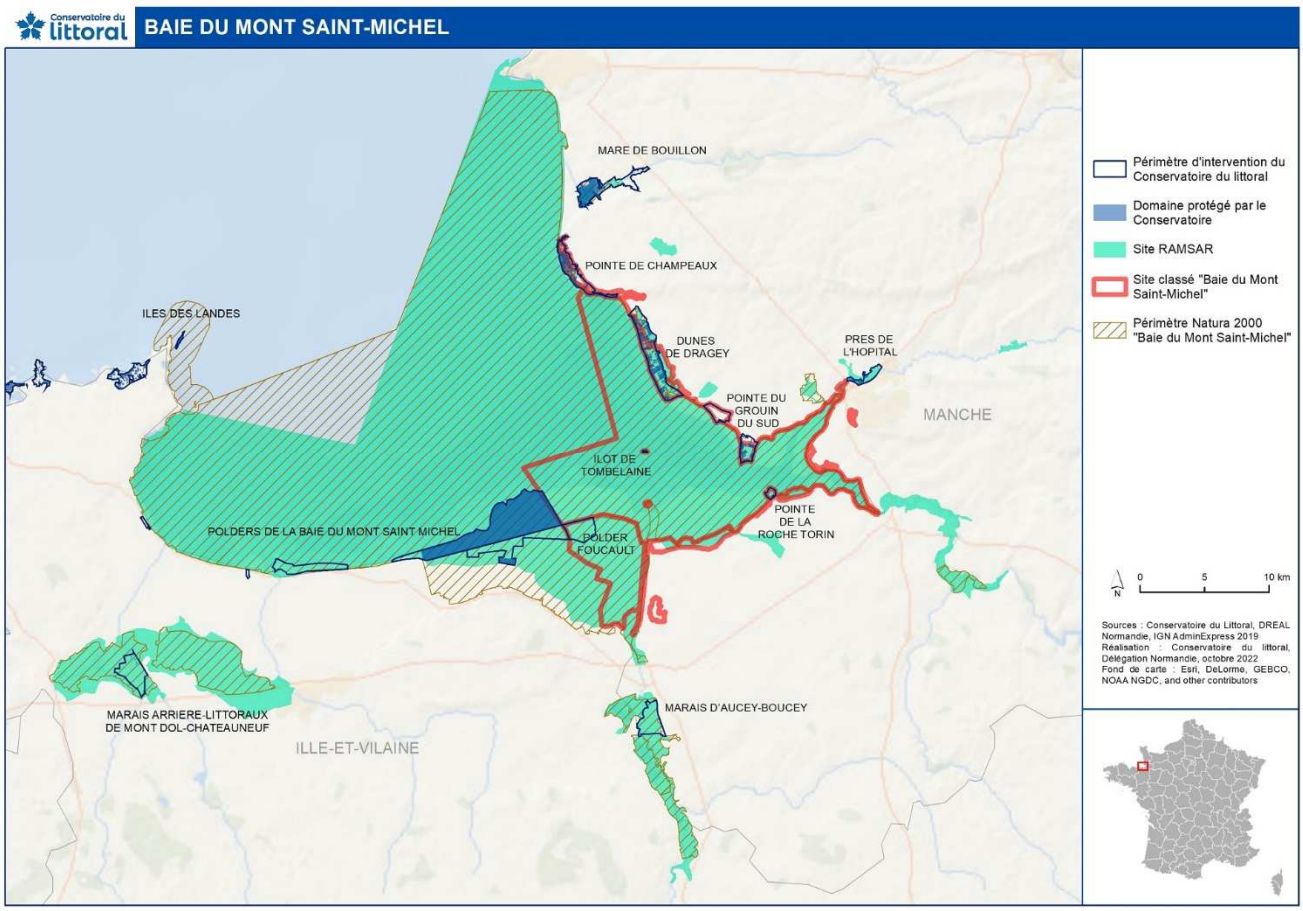

Délégation de rivages Normandie
Jean-Philippe LACOSTE
Délégué
Tél : 02 31 15 30 90
Mél : jph.lacoste@conservatoire-du-littoral.fr

Citis - Le Pentacle - 5, avenue de Tsukuba - BP 81
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Vue baie© Etablissement public national du Mont Sont Michel

Le Conservatoire du littoral :

Etablissement public national créé en 1975, dont la mission est la préservation, par l'acquisition, de sites remarquables et menacés des côtes françaises ; les terrains achetés entrent ainsi de façon définitive dans le patrimoine national de tous les français.
En Normandie, à ce jour, le Conservatoire du littoral protège avec ses partenaires 14 414 hectares (dont 5 000 hectares de domaine public maritime à Chausey) répartis sur 73 sites.
Le Conservatoire du littoral peut procéder à toute acquisition de terrains situés dans son périmètre d'intervention ou constituant un intérêt écologique ou paysage.

Le Conservatoire du littoral a renforcé son intervention en baie du Mont-Saint-Michel dans le cadre du déploiement de sa nouvelle stratégie foncière. Elle s'inscrit principalement dans les limites du site Ramsar. Ainsi, 10 sites Conservatoire du littoral sont concernés par ce périmètre du site Ramsar : 2 en Bretagne et 8 en Normandie. Cela représente un périmètre d'intervention de près de 2 586 ha, dont 1 264 déjà acquis (1 040 ha et 389 ha en Normandie ; 1 546 ha et 875 ha en Bretagne).

Le Conservatoire du littoral s'engage à coordonner, animer, communiquer sur les opérations de gestion et de protection conjointement menés dans le cadre de ces dispositifs de protection et de reconnaissances environnementales.

Délégation de rivages Normandie
Jean-Philippe LACOSTE
Délégué
Tél : 02 31 15 30 90
Mél : jph.lacoste@conservatoire-du-littoral.fr

Citis - Le Pentacle - 5, avenue de Tsukuba - BP 81
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex